

BERTONCINO Damien
BOYA Thibault
BRUGUIER Clément

2^{de} 9



La Revue de presse du travail



Lycée Jean Vilar - ECJS

2008

Sommaire

Introduction.....	p. 4
Partie 1 - Le chômage.....	p. 5
Partie 2 - Les conditions de travail.....	p. 9
Partie 3 - L'emploi des séniors.....	p. 18
Partie 4 - Le salaire et les 35 heures.....	p. 21
Conclusion.....	p. 27
Bibliographie.....	p. 28

Introduction

Depuis la période d'après Seconde Guerre Mondiale, le travail et l'emploi ont beaucoup évolués et à tous les niveaux. Par exemple, du point de vue du chômage, les demandeurs d'emploi étaient peu nombreux à l'époque. Mais aujourd'hui, ils sont un peu plus de deux millions, malgré la baisse de ce nombre. De plus, les chiffres sont contestés. Le chômage baisse-t-il réellement ?

La pénibilité du travail est aussi un élément qui a évolué. A la fin 2007 et début 2008, le gouvernement a proposé de supprimer les régimes spéciaux de retraites du secteur public (notamment pour les cheminots de la SNCF) et d'allonger le nombre d'années de travail. Mais la pénibilité, notamment des métiers de la SNCF, a évolué en même temps que l'arrivée des machines. Une question s'est donc posée : Faut-il conserver des régimes basés sur des critères établis il y a plusieurs dizaines d'années ?

Le salaire est aussi un élément qui a attiré notre attention. Ce dernier suscite actuellement beaucoup de questions, notamment en rapport avec le pouvoir d'achat, mais aussi au niveau de la précarité. On se demande s'il faut réformer le SMIC et si les 35 heures ne sont pas un des facteurs de la baisse des salaires.

Que faut-il retenir de l'actualité à propos du travail et de l'emploi en France ? Nous allons tout d'abord nous intéresser au chômage et aux mesures mises en œuvre pour le faire baisser. Puis, nous parlerons des conditions de travail et de la pénibilité de certains métiers. Ensuite, nous parlerons de l'emploi des séniors et des mesures mises en place par le Gouvernement suite à la visite de Nicolas Sarkozy dans le Gard. Enfin, nous finirons par une série d'articles concernant les salaires.



Partie 1

Le chômage



Nous verrons dans cette partie que la réforme de l'assurance chômage prend une part importante de l'actualité ce mois-ci. Christine Lagarde, la ministre de l'économie et de l'emploi a réuni le lundi 5 mai 2008 les partenaires sociaux afin de discuter de son « offre raisonnable d'emploi », dont nous expliquerons le principe dans les pages suivantes. Nous verrons aussi que ce projet ne plaît pas à tout le monde. Les partenaires sociaux veulent qu'on les laisse négocier. Un autre point important fait son apparition dans les articles : le projet de la fusion entre l'ANPE et l'Assedic.

Chômage Face-à-face tendu entre partenaires sociaux

Midi Libre, le lundi 5 mai 2008

RAPPEL

→ Avenir des retraites et de l'assurance chômage au cœur des rencontres avec patronat et syndicats prévues à Bercy

Le gouvernement réunit demain les partenaires sociaux sur l'indemnisation du chômage, mais laisse peu de marge pour la négociation, notamment sur la définition d'une offre « raisonnable » d'emploi que serait obligé d'accepter un chômeur au bout d'un certain temps sans travail.

Conviées cet après-midi à Bercy pour une réunion de travail, les organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) et patronales (Medef, CGPME, UPA) seront autour de la table avec la ministre de l'Economie et de l'Emploi, Christine Lagarde, et le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez.

Au programme : méthode et calendrier des chantiers 2008 concernant l'emploi, situation des régimes d'indemnisation du chômage et définition de l'« offre raisonnable d'emploi ».



Des offres d'emploi que l'on ne pourra pas refuser dès 3 mois d'inactivité.

Les règles de l'assurance chômage 2009-2012 doivent changer le 1^{er} janvier. Lors du rendez-vous à Bercy, le gouvernement va préciser son scénario.

D'ores et déjà, il semble décidé à augmenter progressivement les cotisations vieillesse de 2009 à 2012, ce qui risque d'obliger les partenaires sociaux à entériner une baisse équivalente des cotisations chômage. Sauf à augmenter les prélèvements obligatoires.

En théorie, la fixation du niveau des allocations chômage

est du strict ressort des syndicats et du patronat, car elles sont financées par des cotisations sociales des salariés et des entreprises, et non par des impôts. La fusion entre l'ANPE et les Assedic affecte cependant la répartition des rôles entre Etat et partenaires sociaux.

Nicolas Sarkozy a récemment précisé sa notion du « raisonnable » : « Au bout de trois mois, on serait obligé d'accepter un emploi qui représente 95 % de son salaire, au bout de six mois, on se-

En chiffres

Plus de 16,5 millions de salariés cotisent à l'assurance chômage, générant plus de 30 milliards d'euros de recette de cotisations.

Le taux de cotisation a légèrement diminué en 2007, à 4 % du salaire brut pour les employeurs et 2,4 % pour les salariés.

Environ 1,7 million de chômeurs sont indemnisés par leur Assedic et environ 407 000 d'entre eux reçoivent une Allocation spécifique de solidarité (ASS).

rait obligé d'accepter un emploi à moins d'une heure de transport en commun de l'endroit », a indiqué Sarkozy.

La CGT et la CFTC ont instamment prié le gouvernement de laisser les partenaires sociaux négocier ce sujet. « Sinon nous tomberions dans un système de sanctions aveugles guidées par les pouvoirs publics », a estimé Bernard Thibault (CGT).

La CFDT et la CFE-CGC s'inquiètent de la tournure de plus en plus « étatique » de la prise en charge des chômeurs. ● Photo AFP

Une réforme des « niches fiscales » à l'étude

Une réforme des « niches fiscales » permettant à certains des contribuables les plus fortunés de payer moins - voire pas d'impôt - est à l'étude, a déclaré hier une porte-parole de l'UMP, Chantal Brunel.

« Le gouvernement (...) est en train d'étudier un plafonnement des niches fiscales ou une suppression de certaines, ou un impôt minimum et je souhaite que cet argent qui sera économisé soit consacré au financement du Revenu de solidari-

té active, qui est un des symboles de notre politique sociale », a déclaré Mme Brunel.

« Les niches fiscales, ce sont des gens fortunés qui ainsi n'apportent pas de contribution à l'Etat », a-t-elle poursuivi en soulignant que « chacun doit apporter sa contribution à la solidarité nationale ». Elle a, par contre, défendu le bouclier fiscal mis en place par le gouvernement, estimant « important qu'on arrête les délocalisations d'emplois et qu'on arrête de voir des personnes quitter la France parce qu'elles paient trop d'impôts ».

Le 16 avril, à l'Assemblée, les députés socialistes avaient, fait exceptionnel, réservé une ovation à Mme Brunel qui questionnait la ministre de l'Economie Christine Lagarde sur les intentions du gouvernement quant à l'ave-

nir des 359 « niches fiscales ». Mme Brunel, tout en réaffirmant hier sa préoccupation sur ce sujet, a estimé que les élus de l'opposition avaient, à cette occasion, « fait un peu de cinéma ».

Le sujet reste cependant un thème brûlant qui oppose vivement le gouvernement et l'opposition. Sur le financement des retraites, le bureau national du Parti socialiste a ainsi proposé, la semaine dernière, que soient sollicités les revenus financiers qui échappent aux cotisations (stocks options, parachutes dorés, etc.) et les niches fiscales, ce qui, selon le PS, « peut dégager 3 milliards d'euros ».

Le gouvernement a promis que les quelque 350 niches fiscales seront réformées ou supprimées et le sujet devrait être à l'étude dans le courant de ce mois. ● Photo AFP



Les députés socialistes ravis.

Assurance chômage : les critiques syndicales



► La ministre Christine Lagarde, hier, lors de la rencontre avec les partenaires sociaux. / PHOTO AFP

La ministre de l'Économie Christine Lagarde a lancé hier la renégociation de l'assurance chômage, en soumettant son projet d'offre "raisonnable" d'emploi au patronat et aux syndicats, auxquels elle laisse peu de marges pour améliorer l'indemnisation des chômeurs.

Tous les trois ans, l'assurance chômage fait l'objet d'une renégociation qui s'est traduite depuis 2003 par des règles d'indemnisation plus restrictives.

Comme l'Unedic (assurance-chômage) est financée par les cotisations salariales et patronales, en théorie, le niveau des allocations est du ressort des partenaires sociaux. Mais la fusion ANPE-Assédic, qui sera effective l'an prochain, a changé la donne. Le gouvernement a déjà commencé à écrire lui-même les nouvelles règles, en annonçant sa volonté de puiser dans les récents excédents de l'Unedic pour financer les retraites et de mettre en place une législation coercitive sur l'offre "raisonnable" d'emploi, avec à la clé des sanctions pour les chômeurs qui ne donneraient pas suite, à deux reprises, à des offres d'emploi de l'ANPE.

Le système deviendra progressivement plus sévère par palier (3, 6, 12 mois). Dès le 4^e mois de chômage, il faudra réduire ses prétentions à 95% du salaire antérieur. Au-delà de six mois, il faudra accepter un emploi même s'il nécessite un aller-retour de 60 km/jour ou de 2 heures de transport en commun. Au bout d'un an, le couperet tombera avec l'obligation de pourvoir tout emploi dans sa qualification, pourvu que le salaire dépasse l'allocation reçue.

Pour l'instant, le gouvernement ne dit pas si une offre en CDD ou en intérim serait considérée comme "raisonnable".

Jugeant "fructueux" ses échanges avec les partenaires sociaux, Mme Lagarde a souligné, hier, à l'issue de la réunion, que "la question de l'offre raisonnable d'emploi" était "seulement un des aspects de la discussion".

Les syndicats étaient cependant tous arrivés à Bercy dans un état d'esprit très critique sur le mécanisme gouvernemental d'offre "raisonnable". Tous ont demandé à la ministre de faire marche arrière et de "laisser négocier" les partenaires sociaux. ■

Christine Lagarde, la ministre de l'Économie et de l'Emploi, ont réuni ce lundi 5 mai pour étudier et définir plusieurs projets, » . Cette idée consiste à obliger un demandeur d'emploi à accepter une offre qui représente 95% de son salaire et qui couvre ses frais d'habitation. Le système va aussi changer dès 2009.

Le Gouvernement compte également devenir de plus en plus sévère au fil de l'inactivité des chômeurs. Le système se durcira et obligera au final un demandeur d'emploi d'accepter tout travail dans sa qualification tant que le salaire dépasse l'allocation reçue.

Les syndicats sont sceptiques à propos de cette « offre raisonnable » et attendent les discussions avec les partenaires sociaux.

On peut voir dans l'article suivant que ce modèle est déjà utilisé dans plusieurs pays d'Europe comme l'Allemagne ou l'Italie.

L'offre "valable" d'emploi : une idée répandue en Europe

En Allemagne, en Italie ou en Belgique, cette notion permet déjà de sanctionner les demandeurs d'emploi qui refusent certains types de postes. En France, le gouvernement souhaite l'introduire dans sa réforme de l'assurance-chômage. Tour d'horizon de son application en Europe.

La ministre de l'Economie, Christine Lagarde, rencontrait ce mardi les syndicats pour discuter de son projet de refonte de l'assurance-chômage. Parmi les possibles nouveautés : la définition d'une "offre valable d'emploi", inspirée d'autres pays de l'Union européenne.

En Allemagne: une offre qui a fait chuter Schröder

Outre-Rhin, pendant ses trois premiers mois de chômage, un demandeur d'emploi doit accepter un poste rémunéré à au moins 80% du dernier salaire. Ce seuil descend à 70% les mois suivants. Le chômeur peut refuser une offre s'il doit effectuer plus de deux heures et demie de trajet pour se rendre dans l'entreprise pour plus de six heures. Si la durée de travail quotidienne est inférieure, le poste ne peut être à plus de deux heures de transport. En cas de refus d'une "offre valable d'emploi", le versement d'indemnités est suspendu pendant douze mois.

(...)

Au Danemark: un modèle généreux mais contraignant

Le système d'indemnisation du chômage est la clé de voûte de la "flexisécurité" à la danoise, combinant flexibilité sur le marché du travail et haute protection des assurés. Les chômeurs ont droit à quatre années d'indemnisation, à hauteur de 90 % du salaire, sans dégressivité, dans une limite de 1900 euros par mois. Mais, en contrepartie, depuis 2003, ils doivent accepter tout emploi "convenable" avec un salaire en rapport à leur qualification, et ce dès leur premier jour d'inactivité.

En Grande-Bretagne: des indemnités semblables au RMI

Les demandeurs d'emploi perçoivent une allocation pendant six mois au maximum. Ces allocations, appelées "Job Seeker's Allowance" (allocation pour chercher de l'emploi), ne sont pas liées au montant du dernier salaire, et ressemblent davantage à un RMI. Elles sont soumises, comme au Danemark, à l'obligation de rechercher activement un emploi. Tous les quinze jours, lors d'un entretien personnalisé à l'ANPE britannique, le chômeur doit justifier de ses démarches de recherche d'emploi. La législation britannique, permet tout de même au chômeur de limiter sa disponibilité à certains emplois pendant une période déterminée (entre une et treize semaines).

Belgique: obligation de changer de profession au bout de six mois

Un emploi n'est pas considéré comme valable si, pendant les six premiers mois de chômage, il ne correspond pas aux qualifications et à la profession initiale du chômeur. Au-delà de cette période, le demandeur d'emploi est obligé d'accepter un travail dans une autre profession, tenant compte de ses qualifications. Il peut toutefois la refuser si elle implique un temps de trajet quotidien supérieur à quatre heures.

Italie: un salaire indexé sur les conventions collectives

Un chômeur doit accepter un emploi semblable à son dernier travail. La rémunération correspond à au moins 90% du salaire prévu dans les conventions collectives. Il doit être situé à moins de 50 kilomètres ou à moins d'une heure du lieu de résidence en transports en commun.



Partie 2

Les conditions de travail



Nous parlerons dans cette partie des conditions de travail et de la pénibilité de certains métiers. Ce sujet est aussi un des plus présents dans la presse suite notamment aux multiplications de suicides au travail ces dernières années. Nous parlerons tout d'abord de l'absentéisme au travail. Ensuite, nous analyserons un dossier qu'a publié le magazine « Marianne » ce mois-ci entièrement consacré aux cancers au travail et aux métiers les plus exposés. Enfin, nous parlerons des négociations laborieuses à propos de la pénibilité du travail qui se poursuivent en ce moment suite à la réforme des régimes spéciaux.

Le Figaro, le 5 mai 2008

Absentéisme : la France championne d'Europe

Le phénomène n'a cessé de progresser depuis l'instauration des 35 heures. Même si le nombre d'absences injustifiées n'excéderait pas 4% du total.

La diminution du temps de travail en France aurait provoqué une aggravation de l'absentéisme... Travaillant moins en raison de la généralisation des 35 heures, les Français sont devenus les recordmen européens de l'absence au travail alors qu'avant 2002, ils étaient sur la même ligne que les autres travailleurs du Vieux Continent.

Ce paradoxe n'est qu'apparent : l'obligation d'amélioration de la productivité dans la plupart des entreprises contraint les salariés à exécuter le même travail, mais en moins de temps. «Loin de régler le problème de l'absentéisme, les 35 heures en ont accru l'importance», explique Pascal Gallois, consultant en relations sociales, chez Pactes Conseil. Compensation oblige, les périodes de repos plus longues imposent inévitablement des périodes de travail plus stressantes.»

Depuis quelques années, les experts s'étaient étonnés de constater une recrudescence des absences pour raison médicale enregistrée en France depuis 2003. Mais, écartant les hypothèses les unes après les autres, ils ont constaté que ces absences étaient paradoxalement liées à la loi Aubry qui, c'est un comble, a finalement accru la pénibilité au travail. «Aucun élément objectif n'était capable de justifier ce phénomène. Nous n'avions rien constaté de particulier entre 1998 et 2002, poursuit Pascal Gallois, et puis soudain il y a eu une explosion des absences qui ne peut s'expliquer autrement.» (...)

Selon une étude menée par le cabinet PricewaterhouseCoopers, si les secteurs de la chimie, de l'administration et des assurances sont les plus touchés, les nouvelles technologies et l'électronique sont, elles, les plus épargnées.

Et si les groupes industriels se sont employés à rendre leurs emplois moins pénibles dans les entreprises de services, ils restent cependant encore un peu à la traîne. «En 2006, le taux était en France de 4,5%, de 4,4% en Allemagne et de 3,9% en Grande-Bretagne», poursuit Pascal Gallois, qui estime cependant que seulement 3 à 4 % des absents sont des tire-au-flanc. Selon une étude menée par Dexia-Sofcap, l'absentéisme dans les collectivités locales dépasse, avec un taux de 7,9%, de loin la moyenne européenne qui est de 4%.

Les plus qualifiés sont les moins malades

Auteur de plusieurs dossiers pour le compte de l'Ifrap, (...) Sandrine Gorreri estime que les 35 heures ne sont que l'une des raisons de ce phénomène. «Les ennuis de santé, les cas de longue maladie et les congés de maternité sont les plus fréquemment rencontrés», explique-t-elle, mais également les répercussions liées au management, telles que les réorganisations de carrière, ne sont pas toujours évoquées. Cependant, toutes les fonctions de l'entreprise ne sont pas touchées de la même manière. »

Plus les emplois sont qualifiés et moins on constate d'arrêts maladie. «La lassitude au travail, les problèmes d'implication dans son occupation professionnelle sont aussi facteur d'absentéisme», au même titre que l'allongement de l'âge moyen du travail dans les administrations par exemple, reconnaît Sandrine Gorreri. Mais il est bien difficile de faire la différence entre les problèmes de santé et la démotivation du personnel. L'enjeu est de tenter de savoir d'où viennent les problèmes. Il faut savoir aussi remettre en question les gestions de carrière». Et pour Pierre Souchon, responsable de la direction ingénierie santé et travail de Dexia-Sofcap, les plus de 50 ans sont les plus touchés. Est-ce un hasard?

On apprend donc dans cet article que la France est « championne » pour l'absentéisme en Europe. Ce phénomène est peut-être causé par les 35 heures. En effet, le temps de travail par semaine ayant été réduit, les gérants d'entreprises exigent de leurs employés qu'ils travaillent plus efficacement.

On y apprend aussi que les secteurs de la chimie, de l'administration et des assurances sont les plus touchés par cet absentéisme. Par contre, les nouvelles technologies et l'électronique sont les plus épargnés. La lassitude au travail, les problèmes d'implication dans son occupation professionnelle sont aussi facteur d'absentéisme.

La pénibilité prend en compte la dureté du métier mais aussi sa dangerosité et l'exposition des travailleurs aux maladies. Marianne consacre un dossier de 5 doubles pages ce mois-ci sur les cancers professionnels.

BTP, compagnies aériennes, commerce, réparation automobile, métallurgie, laboratoires, chimie, nettoyage... des millions de salariés exposés

La vérité sur les cancers professionnels

PAR JACQUELINE REMY

Depuis le scandale de l'amiante, la sensibilisation aux risques de cancers liés au travail s'accompagne d'une forte volonté d'agir. Mais les obstacles sont nombreux... Il y aura encore beaucoup de victimes avant que la prévention ne s'organise vraiment.

Bruno Thirion (1) est steward à la compagnie UTA. En 1997, au hasard d'un contact avec le Centre de l'énergie atomique, il découvre que le personnel navigant, dans les avions, est soumis à un taux plutôt élevé de radiations potentiellement cancérogènes, venues de l'espace. « Vous volez 50 heures par mois, vous recevez 2 à 3 millisieverts (2) par an, outre la radioactivité naturelle, c'est un peu plus que la norme », lui explique un scientifique. En réalité, dans ces années-là, Bruno Thirion vole de 70 à 80 heures par mois, comme ses collègues. Donc, la dose est plus méchante qu'il ne le croyait. Il s'affole : « Plus on vole haut, plus on approche des pôles, plus on cuit, voyageurs comme personnel, découvre-t-il alors. Mais quand c'est notre métier, on n'a pas le choix. »

Alors syndicaliste, il tente, avec d'autres, de mobiliser

ciel et terre. Onze ans après, il a baissé les bras. « Tant qu'on n'a pas de solution technique, que faire ? Le Concorde est hors service mais beaucoup d'autres avions volent très haut. Les personnels navigants continuent à griller. Et moi, j'ai choisi de moins voler, je me suis mis à temps partiel. » Bruno est persuadé que ses amies hôtesses atteintes de leucémie sont victimes de leur métier et que l'espérance de vie des personnels navigants est diminuée par l'exposition aux rayons cosmiques. Depuis 2000, tous les personnels exposés aux rayons ionisants ont droit à une information obligatoire de la part de leurs ➤

« Plus on vole haut, plus on approche des pôles, plus on cuit [à cause des rayons ionisants]. »
Bruno, steward

patrick allard / rea

► employeurs. Des détecteurs de radiations ont été installés dans les avions, qui suivent la vie d'un appareil mais pas des hommes. « *Mais le plus efficace serait de doter les cabines d'un dosimètre à lecture directe, ces badges qui permettent de repérer le taux de radiations subies par l'équipage à l'issue de chaque mission et de le noter sur le carnet de vol.* » En attendant, certains pilotes se sont acheté des détecteurs personnels.

Premier problème : personne ne veut vraiment s'avouer convaincu du danger. Niles syndicats, qui hésitent à mettre en cause leur entreprise pour un problème qui concerne toutes les compagnies aériennes. Ni les personnels qui ne tiennent pas à se battre pour rester plus souvent à terre alors qu'ils préfèrent voler. « *Il nous faudrait arrêter notre métier plus tôt et être reclassés, assure Bruno. Qui a envie de ça ?* »

Second problème : le danger même est controversé. Tout le monde admet que les personnels navigants sont exposés à des rayons ionisants qui, au-dessus d'un certain seuil, s'avèrent dangereux. Mais à quel seuil, à quel point ? On nage dans le

flou et le contradictoire. Selon un rapport publié en 2007 par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), « *aucune étude épidémiologique n'a permis de mettre en évidence une augmentation significative de la formation de cancers [...] chez les personnes exposées à des irradiations naturelles élevées* ». Mais, « *par prudence, on considère que toute dose d'exposition aux rayonnements ionisants, aussi faible*

Le terme même de « cancer professionnel » est réfuté par des sommités médicales. Pour elles, la cause est plurifactorielle.

soit-elle, peut entraîner un risque accru de cancer ». Plus loin, il est précisé que, au-dessous de 100 millisieverts, on ne constate pas d'augmentation des cancers et que, au-dessus de 200, si. Entre les deux ? Mystère. Les cancérologues qui ont planché sur la question relèvent, eux, que les études réalisées sur la question à travers le monde sont biaisées par la faiblesse de l'échan-

tillon et le fait que les personnels navigants fument parfois et prennent des bains de soleil aux escales... Alors qui croire ? Faut-il s'inquiéter plus sérieusement ? Que faut-il déplorer, la paranoïa ou le déni ?

Des risques qu'on ne mesure pas

L'exposition des personnels navigants aux rayons ionisants n'est qu'un des multiples exemples illustrant l'incertitude planant sur l'un des fléaux les moins acceptables et les plus occultés de notre vie sociale : les cancers professionnels. Le terme même de « cancer professionnel » est combattu par des sommités du monde médical qui considèrent que la plupart des cancers ont une origine plurifactorielle : on peut rarement prouver la relation de cause à effet entre la maladie et une activité précise. Pourtant, depuis que l'affaire de l'amiante a démontré de façon sinistre qu'on avait sous-estimé les risques, refusé d'agir à temps, laissé la polémique enfler, pour finir, vingt ans trop tard, par compter les morts devant les tribunaux, plus aucun officiel ne peut sérieusement contester l'intérêt de se pencher sur la question. On le sait désormais avec certitude, un certain nombre de métiers sont exposés à un risque de cancers accru s'ils ne sont pas

(Suite page suivante)

On apprend dans ce dossier que les cancers professionnels sont parfois difficiles à dépister et évaluer, car ils peuvent se déclarer 30 ou 40 ans après l'exposition au produit ou matière cancérogène. De plus, la France est le pays qui a le plus fort taux de mortalité par cancer avant 65 ans. On sait aussi qu'un ouvrier a quatre fois plus de chances de mourir d'un cancer qu'un cadre supérieur.

Ces cancers sont aussi dus au fait que l'on ne mesurait pas les risques. Par exemple, dans certains métiers comme carreleurs ou travailleurs dans le bâtiment, les protections n'étaient pas souvent utilisées. Des tests réguliers permettant d'évaluer la radioactivité sont imposés aux stewards seulement depuis 2000. On peut donc dire que l'absentéisme au travail évoqué plus haut est du à un retard dans la prise de conscience de la dangerosité de certains métiers.



elisabeth schneider

Pietro Macor (ancien carreleur) hoche la tête : « On était comme les poilus, on allait à l'abattoir... »

Carreleur en retraite, il a construit des centrales électriques, des lycées, des grands magasins. « Pendant des années, on ponçait à sec des matériaux très durs, cela faisait beaucoup de poussières, raconte-t-il. Sur les chantiers, il y avait de la laine de verre, de l'amiante, à l'époque, on ne se rendait pas compte. On aurait dû se protéger, il y a eu du laisser-aller. Quand finalement on a eu des masques et des aspirateurs, on ne s'en servait pas toujours. On ne savait pas que ça nous mènerait au cancer. Le patron, lui, savait peut-être, mais il faisait semblant de ne pas savoir, vous savez comment c'est, il voit son intérêt. » Assis à la table de cuisine dans son pavillon de Livry-Gargan, il écoute sa femme l'interrompre : « Je ne t'ai jamais vu mettre un masque ! Parfois, quand tu revenais, le soir, on ne voyait plus que tes narines. »

Inégalités sociales de santé

Pietro Macor hoche la tête : « On était comme les poilus, on allait à l'abattoir. Maintenant, on fait venir des pauvres malheureux de l'étranger. Ils ne savent pas ce qu'ils risquent. » Il a de quoi être amer. « Mon beau-frère et mes deux frères, qui travaillaient comme moi dans le bâtiment, ont tous eu un cancer du poumon. Les deux derniers en sont morts. » Sa femme soupire : « Et dire que nos trois enfants sont dans le bâtiment. » Eux se soucieront sûrement de la sécurité.

Dans un rapport rendu public le 13 septembre 2007, l'Académie nationale de médecine a stigmatisé, comme à son habitude, les comportements individuels favorisant l'apparition de cancers – addiction au tabac et à l'alcool – sans accorder une attention démesurée au risque professionnel, jugé statistiquement négligeable. Selon ce rapport, les expositions professionnelles sont à l'origine de 3,7 % des décès par cancer chez l'homme et de 0,5 % chez la femme. Au total, les auteurs indiquent que 3 320 personnes sont mortes en 2000 d'un cancer dû à

contrôlés, si les hommes et les femmes qui les exercent ne sont pas protégés. De même que les fibres d'amiante sont réellement venues se planter dans les poumons de ceux qui les inhalaient à leur corps défendant, l'exposition aux hydrocarbures, aux polycycliques aromatiques, au goudron, au chrome VI, à certaines peintures, au benzène, au caoutchouc, aux amines aromatiques, à la poussière de bois, peut se révéler redoutable.

Ce lien est souvent difficile à prouver individuellement et même collectivement dans la mesure où le cancer se développe parfois vingt, trente, voir quarante ans après l'exposition à l'agent cancérigène. Pour avoir une preuve aussi peu réfutable que possible d'un lien entre un cancer et une usine, un métier ou une activité professionnelle, il faut s'appuyer sur des études épidémiologiques *a posteriori*. C'est, en tout cas, la posture scientifique qui a longtemps prévalu. Pour réaliser ces études épidémiologiques, il faut des cas. Pour avoir des cas à sa disposition, il faut une suspicion. Or, ni les malades, qui ont d'autres chats à fouetter, ni les médecins – qui ne songent pas souvent à interroger leurs patients sur leur lointain passé professionnel – n'ont l'idée de lier la maladie au travail.

Aujourd'hui, ce fatalisme est battu en brèche. Au début d'octobre 2007, en plein « Grenelle de l'environnement », le communiste Hervé Bramy, alors président du conseil général de la Seine-Saint-Denis, Annie Thébaud-Mony, directrice de recherche à l'Inserm, et l'avocat Jean-Paul Teissonnière ont lancé un « Appel à la mobilisation contre les cancers professionnels », avec pétition à l'appui. Tous les principaux syndicats ont signé, quelques mutuelles,

des médecins engagés. L'appel aligne des chiffres, litanie terrible : « Entre 45 et 54 ans, un ouvrier a quatre fois plus de risque de mourir par cancer qu'un cadre supérieur, et la France détient le triste record européen de mortalité par cancer avant 65 ans. Dans le bâtiment, la maintenance industrielle, l'industrie, le nettoyage, la réparation automobile, des millions de salariés sont exposés à des agents cancérigènes. Les plus touchés sont les femmes et les hommes travaillant en sous-traitance et en intérim. » Ni le Plan cancer, accusent-ils, ni d'ailleurs le « Grenelle de l'environnement », n'ont pris réellement en compte ce problème. M^e Jean-Paul Teissonnière, qui s'est rendu célèbre en défendant les victimes de l'amiante, parle de « risques invisibles ». Des risques qu'on ne mesure pas, qu'on ne sait pas voir, qu'on ne se donne pas toujours les moyens de pressentir. Et contre lesquels on ne se protège pas. « Ce n'est pas parce qu'on a

« Entre 45 et 54 ans, un ouvrier a quatre fois plus de risque de mourir d'un cancer qu'un cadre supérieur. »
Appel contre les cancers professionnels

découvert qu'un produit était cancérigène qu'il est interdit, précise la sociologue Annie Thébaud-Mony. Il faut démontrer l'excès de cancers dans une population donnée pour que des précautions soient prises. »

Pietro Macor, lui, n'a pas besoin d'attendre de grandes études épidémiologiques pour être convaincu qu'il doit ses cancers du poumon et du foie à son métier.

leur environnement professionnel tandis que le tabac en tuait près de 35 000. L'académie, qui n'a jamais été très en pointe sur les maladies professionnelles – ni, avant-guerre, face à la silicose, ni, en 1996, sur l'amiante –, omet de rapporter le nombre de morts au nombre de personnes exposées, comme l'observe Philippe Davezies, chercheur-enseignant en médecine du travail. « Il y a environ 14 millions de fumeurs contre 2 millions de travailleurs exposés aux cancérigènes professionnels cités dans ce document. Ramené à ces effectifs, le risque lié aux expositions professionnelles apparaît du même ordre de grandeur que celui lié au tabac. »

►

Pénibilité : des négociations laborieuses

Retour à l'envoyeur. Lors du débat sur la loi de 2003 réformant les retraites, le ministre du Travail Xavier Bertrand, alors député, a initié un amendement invitant les partenaires sociaux à négocier sur la pénibilité. Aujourd'hui, alors que l'ultime séance de pourparlers prévue le 21 avril a été reportée au mieux à fin mai, à la demande du Medef, c'est vers lui que se tournent certains syndicats pour qu'il reprenne en main ce dossier. Un dossier chaud, assurément, au vu des multiples attermoissements qui ont ponctué trois années de débats rocambolesques. Pourtant,

Chantier de construction à Rouen. L'inégalité d'espérance de vie à 35 ans entre cadres et ouvriers dépasse les sept ans pour les hommes.

alors que les concertations engagées dans le cadre du « rendez-vous 2008 » sur la réforme des retraites ont commencé, il devient urgent de régler cette question. Au moins deux arguments plaident en ce sens.

Le premier est moral : il est juste d'accorder des avantages spécifiques aux salariés qui ont subi des conditions de travail difficiles. Car ils risquent de bénéficier de leur retraite beaucoup moins longtemps que les autres et dans un état de santé nettement plus dégradé. A 35 ans, l'écart d'espérance de vie entre les cadres et les ouvriers s'élève en effet déjà à plus de 7 ans pour les hommes. De plus, à 60 ans, un ouvrier vivra 29 % de son espérance de vie en situation d'incapacité, contre 19 % pour un cadre. En soi, cette inégalité justifie le prin-

cipe d'un départ anticipé pour cause de pénibilité.

Le second argument est stratégique : il sera d'autant plus difficile de convaincre les syndicats d'accepter le principe d'un passage à quarante et une années de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein qu'ils n'auront pas obtenu gain de cause sur la pénibilité. Déjà, en 2003, la CFDT avait monnayé son soutien à la réforme des retraites en imposant le dispositif « carrières longues », qui permet aux salariés ayant travaillé quarante-deux ans de quitter la vie active à partir de 56 ans. Cette mesure a permis de pallier un temps l'absence d'accord sur la pénibilité, puisqu'elle cible essentiellement des métiers aux conditions de travail difficiles. 400 000 personnes en ont bénéficié entre 2004 et 2007. Mais la scolarité étant obligatoire

jusqu'à 16 ans depuis 1959, de moins en moins de personnes vont être concernées. Il n'est donc pas absurde qu'un dispositif pénibilité vienne prendre le relais. Encore faut-il en déterminer les conditions. Ce qui n'est pas aisé, comme en ont témoigné les négociations chaotiques entre partenaires sociaux.

COMMENT ÉVALUER LA PÉNIBILITÉ ?

La première difficulté consiste à se mettre d'accord sur ce que l'on entend par pénibilité au travail, une notion floue et évolutive, qui mêle des éléments objectifs et subjectifs. Elle concerne généralement l'exposition à des risques professionnels qui réduisent la durée de vie en bonne santé des travailleurs. Mais il y a aussi une pénibilité « vécue », ressentie par les salariés, sans pour autant avoir un impact sur leur santé. Inversement, certaines conditions de travail ne sont pas toujours perçues comme pénibles alors qu'elles diminuent l'espérance de vie. C'est le cas de l'exposition à l'amiante.

Difficile à cerner, la pénibilité est pourtant bien réelle. De nombreuses études (1) attestent d'une dégradation des conditions de travail en France, qu'il s'agisse de pénibilités physiques anciennes qui persistent ou de nouvelles contraintes, telles que le stress. Cela n'a pas empêché le négociateur patronal, François-Xavier Clédat, de remettre en cause récemment les liens entre espérance de vie et pénibilité, provoquant un tollé syndical. Même Xavier Bertrand a été obligé de sortir de sa réserve, « choqué » par de telles

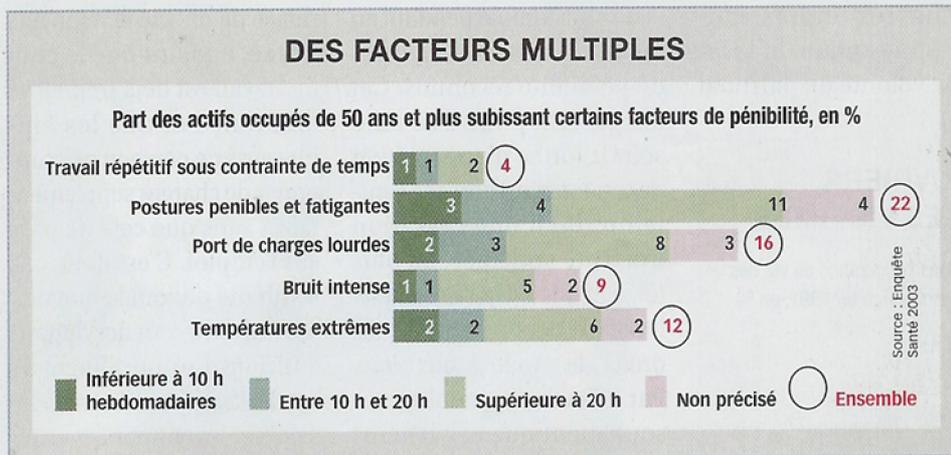


déclarations. D'une manière générale, cette attitude est symptomatique de la réticence du Medef à reconnaître l'influence – parfois néfaste – du travail sur la santé des salariés. C'est vrai des suicides de travailleurs, que les entreprises s'empressent de qualifier « d'ordre personnel ». C'est vrai également du récent rapport sur le stress, rédigé par le psychiatre Patrick Légeron et le statisticien Philippe Nasse (2), qui évacue la question de l'organisation du travail. Ce faisant, « le patronat se cache derrière son petit doigt », accuse Jean-Christophe Le Duigou, de la CGT.

Les partenaires sociaux ont néanmoins réussi à s'accorder sur trois facteurs principaux de pénibilité. Il s'agit des contraintes physiques marquées (port de charges lourdes, postures pénibles, exposition à des vibrations) ; d'un environnement agressif (contact avec des produits toxiques, des températures extrêmes, des bruits intenses) ; et, enfin, de certains rythmes de travail (de nuit, répétitifs ou en horaires alternés). Ultime concession, les employeurs ont accepté d'intégrer les risques psychosociaux dans ces critères de pénibilité. Mais au-delà de ce consensus, le plus dur restait à faire : en tirer les conséquences.

QUELLE RÉPARATION ET POUR QUI ?

Comment compenser le risque d'une vie plus courte ? C'est la question qui fâche, celle sur laquelle n'ont cessé de buter les pourparlers. Les syndicats réclament un départ



Le patronat traîne les pieds

Tout au long des négociations, les employeurs ont été soupçonnés de vouloir enliser les débats. Il faut dire que les choses avaient mal commencé : il a fallu attendre deux ans après le vote de la loi Fillon sur les retraites pour que syndicats et patronat s'asseyent à la même table, en février 2005. Un retard à l'allumage suivi d'une suspension des discussions par le Medef en mars 2006.

Elles reprendront un an plus tard, en avril 2007, suite à la mobilisation de la CFDT et de la CGT. Victime collatérale de l'affaire

des comptes cachés de l'UIMM, les négociations s'arrêtent de nouveau en octobre 2007. Car le chef de file de la délégation patronale n'est autre que Denis Gautier-Sauvagnac, le président et délégué général de l'UIMM. François-Xavier Clédât, président du groupe de BTP Spie Batignolles, prend le relais et les négociations redémarrent péniblement. Peine perdue : la dernière séance de discussion prévue le 21 avril est suspendue, les négociateurs du Medef souhaitant consulter leurs instances. ■

anticipé pour les travailleurs usés, à l'image de ce qui existe pour quelques métiers, très ciblés (certains chauffeurs routiers, les convoyeurs de fonds ou les conducteurs de bus). Autre exemple : la cessation anticipée d'activité de certains travailleurs salariés ou encore, par extension, l'assurance invalidité.

Le patronat a longtemps fait la sourde oreille à cette revendication. Une première brèche a néanmoins été ouverte entre juin et septembre 2007, quand le Medef a accepté d'en discuter. De quoi donner un peu de grain à moudre aux syndicalistes, alors que le gouvernement ambitionnait de s'attaquer aux régimes spéciaux. Mais François-Xavier Clédât s'est empressé de fermer cette

porte dès qu'il a succédé à Denis Gautier-Sauvagnac, mis en cause dans l'affaire de l'UIMM. Le chef de la délégation du Medef ne jure désormais plus que par un aménagement des fins de carrière en recourant au temps partiel.

Dans le dernier document transmis aux syndicats, le Medef a finalement de nouveau envisagé la possibilité de départs anticipés pour certains salariés. Reste à savoir lesquels. C'est tout l'enjeu de la bataille de chiffres qui oppose les partenaires sociaux. La CFDT table sur 200 000 à 300 000 personnes. La CGT voit plus grand, entre 500 000 et 1,5 million de salariés. De quoi donner des sueurs froides au patronat, soucieux de circonscrire au maximum les

coûts d'un éventuel dispositif. Pour départager les parties, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a été missionnée en 2006 pour chiffrer le nombre de salariés potentiellement concernés. Mais les négociateurs étant incapables de s'accorder sur des critères précis, l'Igas a dû reporter son évaluation.

Il existe pourtant déjà des estimations. Selon Engin

(1) Notamment l'« enquête sur les conditions de travail 2005 » de la Dares ; la « 4^e enquête européenne sur les conditions de travail 2005 » ; ou encore l'enquête Sumer 2003. Pour une synthèse de ces différents travaux, voir « Quand le travail fait mal », *Alternatives Economiques* n° 255, février 2007 disponible dans nos archives en ligne.

(2) Voir « Un rapport sur le stress mais sans le travail », *Santé & Travail* n° 62, avril 2008. Le rapport est téléchargeable sur le site du ministère du Travail : www.travail-solidarite.gouv.fr

On peut voir dans cet article que plusieurs arguments émergent de ce débat entre Medef et syndicats. On parle notamment d'accorder des avantages aux ouvriers et travailleurs de métiers difficiles car ils percevront moins longtemps leur retraite que les autres, leur espérance de vie étant plus basse, ils vivront moins longtemps mais vivront aussi moins longtemps en bonne santé.

Mais un problème se pose : comment évaluer la pénibilité ? Les partenaires sociaux ont pu en déterminer 3 facteurs : les contraintes physiques (port de charges lourdes, exposition à des vibrations, ...), un environnement agressif (contact avec des produits toxiques, des températures extrêmes, bruits intenses...), les rythmes de travail (de nuit, répétitifs ou en horaires alternés).

Les employeurs souhaitent que ces critères soient validés au cas par cas par une commission médicale mais les syndicats jugent ces mesures « trop sélectives ».



Partie 3

L'emploi des séniors



Nous parlerons dans cette partie des améliorations et des mesures apportées aux retraités qu'a annoncé Nicolas Sarkozy pendant sa visite dans le Gard. Ensuite, nous analyserons comment est racontée cette journée par un autre journal. Nous verrons aussi comment réagissent les séniors à propos de ces mesures.

→ Le chef de l'Etat était hier à Pujaut et aux Angles pour l'apologie du travail des seniors. Et annoncer un coup de pouce aux retraites

« Il faut dire la vérité aux Français. Le partage du temps de travail, c'est un raisonnement erroné. Un scandale, un gâchis, une erreur monumentale. Résultat : nous avons encore beaucoup de chômeurs et moins de quinquagénaires au travail que dans d'autres pays européens. » Nicolas Sarkozy maintient le cap dès qu'il s'agit de convaincre. Le Président des mots force le trait : « En plus, on a fait les 35 heures... J'aimerais qu'on m'explique pourquoi ce qui est possible ailleurs ne l'est pas en France. » Référence faite au travail des seniors, un sujet qui l'a mené hier dans le Gard, aux Angles, le temps d'une table ronde.

Le chef de l'Etat a d'abord visité une unité du groupe KP1, à Pujaut (300 salariés) spécialisée dans les systèmes constructifs préfabriqués en béton. Depuis trois ans, ce groupe développe une démarche originale de « transfert des savoir-faire et de l'expérience ». Cinq seniors tuteurs ont échangé et se sont formés entre eux. Brève rencontre pour Nicolas Sarkozy, venu vanter les mesures du plan présenté la semaine passée aux partenaires sociaux par Xavier Bertrand, le ministre du Travail.

Au Forum des Angles, Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, accompagnait aussi le Président, à l'écoute de témoignages de chefs d'entreprises, de demandeurs d'emploi, de représentants d'associations et de l'ANPE.

Sarkozy engrange. Puis se lâche : « En France, seuls 38 % des personnes âgées de 55 à 65 ans occupaient en 2006 un emploi salarié, contre une moyenne de 43,5 % dans les pays membres de l'Union



Le Président a annoncé une série de mesures. Son credo : « Continuer à travailler si on en a envie. » Reuters

européenne, de 57 % au Royaume-Uni ou de 69 % en Suède. » Le credo présidentiel, c'est de « continuer à travailler si on en a envie ». D'où un chapelet de mesures : « Nous allons supprimer les mises à la retraite d'office, y compris à 65 ans. » Et d'ajou-

ter : « Je ne veux plus qu'un chef d'entreprise puisse se séparer d'un salarié sur le seul critère de l'âge. Les entreprises auront l'obligation, d'ici 2010, d'augmenter le nombre de leurs salariés seniors, sous peine de sanctions financières. Nombre d'entre elles ont recouru aux pré-retraites et

aux départs anticipés. C'est une formule que je récuse. Lorsqu'on a 55 ans, on n'a pas à s'en excuser ! Certains ont peur car il y a un racisme de l'âge. »

Le Président du « travailler plus pour gagner plus » a détaillé certaines mesures du

plan : « Ceux qui veulent partir à la retraite après leurs années de cotisation, ils partent en retraite. Celui qui veut travailler, il peut le faire. Une fois que vous avez le plein de vos années de cotisation, vous dites " je ne veux pas liquider ma retraite mais je veux qu'elle soit meilleure ", et chaque

année on vous donne 5 % de plus ». Le cumul retraite et salaire pourra donc s'imposer.

En matière de recherche d'emploi, Nicolas Sarkozy souhaite un relèvement progressif du seuil de déclenchement des dispenses pour les salariés de 57 ans et demi et plus. En outre, il a réaffirmé sa volonté de « sanctionner les chômeurs qui refuseraient deux offres d'emploi raisonnables ». Et de « faire passer à 41 le nombre d'années de cotisations nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein ».

Dernier point abordé, celui de la revalorisation des retraites. En plus de la hausse de 1,1 % annoncée en janvier, l'ensemble des retraites sera augmenté de 0,8 % en septembre. Cela devrait permettre de « couvrir la progression de l'inflation en 2008 ». ●

Anthony JONES

« Nous allons supprimer les mises à la retraite d'office, y compris à 65 ans »



ter : « Je ne veux plus qu'un chef d'entreprise puisse se séparer d'un salarié sur le seul critère de l'âge. Les entreprises auront l'obligation, d'ici 2010, d'augmenter le nombre de leurs salariés seniors, sous peine de sanctions financières. Nombre d'entre elles ont recouru aux pré-retraites et

plan : « Ceux qui veulent partir à la retraite après leurs années de cotisation, ils partent en retraite. Celui qui veut travailler, il peut le faire. Une fois que vous avez le plein de vos années de cotisation, vous dites " je ne veux pas liquider ma retraite mais je veux qu'elle soit meilleure ", et chaque

L'article nous raconte la journée de Nicolas Sarkozy en visite dans le Gard. Il se rendit dans une usine KP1 qui développe un système de transfert des savoir-faire à travers les générations d'employés. Ensuite, autour d'une table ronde, il détaille son projet. Dans le but d'augmenter le nombre de seniors dans les entreprises, il propose le cumul retraite et la suppression de la mise d'office à la retraite à 65 ans. Les seniors qui voudront encore travailler pendant leur retraite pourront le faire.

Sarkozy : "Il faut mettre fin au racisme de l'âge"

La Provence, le mercredi 7 mai 2008

Par Emmanuelle Quéward
equemard@laprovence-presse.fr

À l'aube de l'an II de son quinquennat, Nicolas Sarkozy s'est prêté de bonne grâce à l'un de ses exercices préférés : l'explication de texte. Cette fois devant un parterre d'ouvriers et de cadres de l'usine KP1, qui fabrique du béton précontraint à Pujaut dans le Gard.

Reportée une première fois, cette visite, visiblement très attendue par le personnel, a permis au président de la République d'enfoncer le clou sur des thèmes qui font aujourd'hui largement débat : l'emploi des seniors, les heures supplémentaires, les retraites et le chômage. À un moment pourtant où sa cote de popularité est au plus bas et où le bilan de sa première année de mandature est largement critiqué par l'opposition.

Flanqué de son ministre du Travail, Xavier Bertrand et de son secrétaire d'État à l'emploi, Laurent Wauquiez, Nicolas Sarkozy, détendu et souriant, a tenu à placer au centre de son discours la valeur travail.

"Travailler plus, plus longtemps et voir son travail récompensé", tel est le credo martelé par le chef de l'État. Avec à l'appui de sa démonstration, l'annonce de plusieurs mesures (encadré ci-dessous).

"Je veux dénoncer le gâchis qui consiste à mettre à la retraite des travailleurs dès 50-55 ans, a réaffirmé Nicolas Sarkozy à l'occasion d'une table ronde sur l'emploi des seniors organisée au Forum des Angles. Il faut mettre fin au racisme de l'âge. L'emploi des seniors est un sujet urgent et il y a une obligation de résultats au plus tard en 2010."



► Le président de la République entouré du personnel du groupe KP1, implanté à Pujaut dans le Gard. Un groupe choisi pour l'exemplarité de sa démarche "seniors".

/ PHOTOS CYRIL HIÉLY

“ Nous avons entrepris un mouvement de réforme sans précédent pour parvenir au plein emploi.”

En France, seuls 38 % des personnes âgées de 55 à 65 ans occupaient un emploi en 2006 contre 45 % en Allemagne, 57 % au Royaume-Uni et 69 % en Suède. "Comment en est-on arrivé là", s'est interrogé le président de la République, s'empressant d'apporter la réponse. "Cela résulte d'un raisonnement erroné qui est le partage du travail, a-t-il accusé, se défendant toutefois de toute posture idéologique. C'est une erreur économique doublée d'un scandale social."

"Il faut gagner ce point de croissance, augmenter la ca-

pacité du pays à produire des richesses, a insisté Nicolas Sarkozy. Je sais que le pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations, mais ce n'est pas en travaillant moins que l'on y arrivera."

Le chef de l'État, qui n'a finalement pas participé à la célébration de son élection par l'UMP hier soir, a également tenu à défendre une nouvelle fois les heures supplémentaires. "54 % des entreprises y ont recours et 5,5 millions d'ouvriers et d'employés en bénéficient", s'est-il félicité, décochant au passage un coup de griffe aux 35 heures. "Nous avons entrepris un mouvement de réforme sans précédent pour parvenir au plein emploi, a conclu le président de la République. Cette politique portera ses fruits. Les douze pays européens sur vingt-sept qui ont fait du travail la valeur cardinale ont le plein emploi. Il faut libérer les forces du travail." ■

LA RÉACTION



“ Désormais "senior", je me réjouis d'un horizon professionnel qui ne serait pas limité dans le temps. Le défi est évidemment de ne pas en faire une alternative contradictoire avec un meilleur taux d'emploi des jeunes.”

JEAN-PAUL DE GAUDEMAR

Ces deux articles racontent globalement la journée du Président de la République, La Provence donne un peu moins de détails à propos de l'emploi des seniors mais s'étend sur l'actualité des réformes du Gouvernement évoquées ce jour par Nicolas Sarkozy.

Nicolas Sarkozy parle de la retraite à 55 ans comme « du gâchis ». Il veut mettre « fin au racisme de l'âge » et veut « une obligation de résultats au plus tard en 2010 ».



Partie 4

Le salaire et les 35 heures



Faut-il supprimer les 35 heures ? Le SMIC doit-il être réformé ? Comment résoudre le problème de la précarité et des bas salaires ? Ce sont de nombreuses questions qui se posent depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy à la présidence de la France. Nous allons donc tout d'abord parler des mesures que le Gouvernement tente de mettre en place pour « sortir du carcan des 35 heures ». Puis, nous analyserons un article où Ségolène Royal explique sa politique à propos des bas salaires. Enfin, nous verrons un article qui met en avant la question de la réforme du SMIC.

Sarkozy et Fillon sonnent la charge contre les 35 heures

Le chef de l'État, relayé par le premier ministre, a célébré le premier anniversaire de son élection en revenant sur le temps de travail.

«**Sortir définitivement du carcan des 35 heures.**» À sa manière, François Fillon a célébré, mardi à l'Assemblée nationale, l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République. **Le premier ministre n'était jamais allé aussi loin dans la dénonciation publique des 35 heures.** Le mot «définitivement» a d'ailleurs déclenché la colère de la gauche. Mais François Fillon avait décidé, mardi, de cogner fort.

Sur la défensive depuis quelques jours, le premier ministre a en fait relayé le mot d'ordre présidentiel. Le matin, lors du petit déjeuner des chefs de la majorité, le président leur avait demandé d'être «plus offensifs et plus positifs» face aux attaques de l'opposition.

En déplacement dans le Gard, dans la matinée, Nicolas Sarkozy a lancé lui-même l'offensive. Façon de banaliser le premier anniversaire de sa présidence et de se montrer dans l'action. Poignées de main avec des ouvriers dans la banlieue d'Avignon, visite d'un atelier de formation pour les seniors, au cours duquel il a annoncé un coup de pouce de 0,8 % de l'ensemble des retraites au 1er septembre.

«Erreur économique»

Mais il a surtout attaqué tous azimuts le partage du travail, cher à la gauche : «L'idée la plus fausse en France, ça a été l'idée du partage du temps de travail. Le partage du temps de travail, c'est une erreur économique doublée d'un scandale social», a-t-il martelé lors de ce déplacement en province consacré à l'emploi des seniors. «La vérité, c'est que **plus il y a de gens qui travaillent, plus on crée de richesses,** plus il y a de croissance et plus il y a de travail pour tout le monde», a-t-il enchéri en présence de Xavier Bertrand, son ministre du Travail, et de Laurent Wauquiez, secrétaire d'État à l'Emploi.

(...)

Un an après son élection, Nicolas Sarkozy est donc revenu à la source du message qu'il défendait comme candidat. Écoutant ceux qui, dans son entourage, lui demandent de ne rien lâcher du raisonnement qui avait été le sien tout au long de la campagne : seule une augmentation du temps de travail en France pourra fournir plus de pouvoir d'achat. Autrement dit : pour être le président du pouvoir d'achat, il faut d'abord être le président du retour au travail.

Ce tir de barrage de l'exécutif contre les 35 heures n'est pas nouveau. Nicolas Sarkozy avait déjà, au début de l'année, promis la fin des 35 heures. Et François Fillon, qui fut ministre du Travail entre 2002 et 2004, a confessé à plusieurs reprises son regret de ne pas avoir pu abroger les lois Aubry. L'antenne anti-35 heures permet dans l'immédiat de faire coup double. D'abord satisfaire l'électorat UMP. Et puis reprendre l'offensive face aux socialistes, qui ne se privent pas pour tirer à boulets rouges sur le bilan de la première année du quinquennat de Sarkozy.

On voit donc dans cet article, tout de même un peu orienté, que le chef de l'Etat et son premier ministre sont passés à un cran au dessus par rapport à l'an dernier à propos de leurs avis sur les 35 heures. On peut remarquer qu'ils ont bien l'intention « d'en finir »,

et pourquoi pas, d'abroger la loi limitant le temps d'heures de travail par semaine.

Le Monde publie ce mardi 9 mai un texte sur les bas salaires écrit par Ségolène Royal, la présidente de la région Poitou-Charentes.

Bas salaires, une autre politique !, par Ségolène Royal

Quelque 7,1 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, au moins 1,5 million de travailleurs pauvres qui sont surtout des travailleuses, précarisés par le temps partiel contraint ou l'intérim : notre système social ne protège plus contre le risque de pauvreté. Ce risque, loin de concerner une catégorie restreinte de personnes fragilisées, touche désormais des travailleurs qui se sentaient autrefois à l'abri, générant une insécurité sociale que reflète le pessimisme actuel des Français.

Contre la pérennisation d'un salariat de la misère et pour que tout travail soit justement rémunérateur, les socialistes ont soutenu dès 2005 la création d'un revenu de solidarité active (RSA), destiné à augmenter la rémunération des salariés pauvres. Il s'agissait dans notre esprit de compléter et de prolonger les effets bénéfiques de la prime pour l'emploi (PPE), créée en 2000 par le gouvernement de Lionel Jospin. Les efforts s'étaient alors concentrés sur les salariés à plein temps rémunérés à proximité du smic. Ce choix demeure pertinent, mais il doit aujourd'hui être amplifié, notamment en direction des travailleurs à temps partiel et à trois quarts temps, comme le proposait le RSA. Cela aurait également été l'occasion d'améliorer le fonctionnement et la lisibilité de la PPE, qui aujourd'hui est versée avec retard.

Or voici que l'on nous annonce que, loin de compléter la PPE, le RSA sera en réalité un dispositif consistant à déshabiller les salariés pauvres à temps plein pour habiller les salariés pauvres à temps partiel ! Cette imposture enlève au concept même de RSA tout son sens.

Lors de son intervention télévisée du 24 avril, Nicolas Sarkozy a demandé aux salariés modestes bénéficiaires de la PPE de financer le nouveau dispositif, idée saugrenue que le haut-commissaire aux solidarités actives a renoncé à contester. Ce sont aujourd'hui 8 millions de travailleurs gagnant à peine plus que le salaire minimum et percevant la PPE qui sont menacés de perdre entre 20 et 150 euros par mois ! Ironie cruelle de l'histoire, ceux qui accomplissent quelques heures supplémentaires perdront la faible hausse de pouvoir d'achat prétendument procurée par les mesures gouvernementales.

A ce stade du débat, il me semble urgent de dire halte à l'imposture et de définir quelle doit être, à mon sens, la position de la gauche vis-à-vis du RSA. Première condition : il est hors de question que cette réforme se fasse au détriment des bénéficiaires de la PPE. Deuxième condition : le nouveau dispositif doit –comme la PPE– prendre la forme d'un crédit d'impôt géré par l'administration fiscale, et non d'une allocation gérée comme les minima sociaux par les caisses d'allocations familiales. Les salariés rémunérés au smic, qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel, paient aujourd'hui plus de deux mois de salaire au titre de la TVA et un mois de salaire au titre de la CSG. Ce sont des contribuables dont il faut alléger la charge fiscale – et non des allocataires de revenus d'assistance.

(...)

Cela suppose d'abord un véritable accompagnement individualisé des bénéficiaires de minima sociaux. Aujourd'hui, moins de 35 % des RMISTes sont suivis par l'ANPE. On ne peut pas continuer ainsi.

Autre carence majeure, le dispositif proposé ne permettra pas de surmonter l'ensemble des freins à la reprise d'emploi : pourtant, les contraintes de santé, les difficultés de transport ou l'absence de modes de garde pour les bénéficiaires de l'allocation parent isolé constituent des limites puissantes à l'acceptation d'un travail. Il faut en particulier créer un véritable service public de la petite enfance, dont l'absence limite l'accès des femmes au travail.

Enfin, la mise en œuvre du dispositif devrait s'accompagner d'engagements du côté des entreprises. En venant en aide aux travailleurs pauvres, le RSA ne doit pas se substituer à leur responsabilité sociale, tant sur les salaires que sur les formes de contrats de travail privilégiées. Faute de négociation avec les partenaires sociaux, la modération salariale va s'aggraver et le recours au temps partiel subi va s'accélérer, créant ainsi des trappes à bas salaires.

Sur tous ces sujets, le gouvernement n'apporte aucune réponse. C'est la gauche qui, en 2000, a lancé ce vaste chantier de la revalorisation du travail et du pouvoir d'achat des salariés modestes. Si le gouvernement veut réellement compléter et améliorer le fonctionnement de ce dispositif, nous sommes prêts à y contribuer. Ne laissons pas dévoyer aujourd'hui cette belle idée : une autre politique est possible.

Dans cet article, Ségolène Royal se dit déçue car la proposition de la gauche à propos du RSA a mal été interprétée par la majorité et ne sera pas mise en œuvre comme elle le souhaitait. La présidente de la région Poitou-Charentes juge ce projet de loi comme « une imposture » car il est, selon elle destiné à « déshabiller les pauvres salariés pauvres à temps plein pour aider les pauvres à temps partiels ».



D.R.
Philippe Askenazy,
directeur de
recherche au CNRS

POLITIQUE SALARIALE La refonte du salaire minimum est à l'ordre du jour. Mais les arguments qui plaident en faveur d'une plus grande flexibilité du dispositif sont fragiles. La preuve par quatre.

tivement tassée pendant la dernière décennie, ce tassement est léger.

Ces constats ne remettent cependant pas en cause l'idée que le niveau trop élevé du Smic rémunérerait des travailleurs « au-delà de leur mérite ». Autrement dit, qu'il serait socialement inacceptable de payer autant certains salariés compte tenu de leur faible productivité supposée. Il est impossible d'infirmer ou de confirmer une telle assertion, car il n'est pas nécessairement possible d'individualiser la productivité de chaque salarié : les entreprises sont par nature des organisations collectives, où la qualité des interactions compte au moins autant que les caractéristiques individuelles des salariés dans la performance globale. On peut seulement constater que la France est loin d'être le seul pays à offrir un salaire minimum autour de 8-8,50 euros de l'heure. En une décennie, le monde anglo-saxon a soit réintroduit un salaire minimum, comme au Royaume-Uni, soit fortement augmenté celui qui existait déjà, comme aux Etats-Unis. Au final, en parité de pouvoir d'achat (*), le coût du travail, le salaire brut ou le salaire net (d'impôt sur le revenu et de transferts genre prime pour l'emploi) d'un célibataire sont du même ordre en France, en Belgique, aux Pays-Bas, mais aussi, au Royaume-Uni, en Irlande, en Californie ou au Massachusetts.

Un frein à l'emploi ?

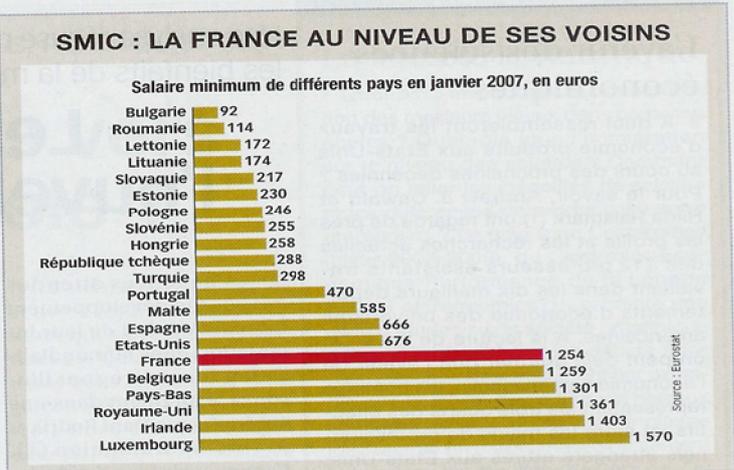
Deuxièmement, le Smic induirait du chômage. Solidement ancrée jusque-là dans la théorie économique, cette idée a été remise en cause dans les années 90, notamment aux Etats-Unis par les travaux d'économistes comme David Card (voir « Pour en savoir plus »). Le débat scientifique est désormais largement ouvert à ce sujet. Au Royaume-Uni, les chercheurs tentent de comprendre pourquoi ils ne trou-

vent aucun effet sensible sur l'emploi des spectaculaires hausses du salaire minimum introduites par Tony Blair en 1999. Les travaux empiriques sur la question en France suggèrent que le Smic aurait un effet négatif sur l'emploi des moins de 30 ans. Ces travaux ont cependant été menés généralement avant 1998. Depuis, la mise en œuvre des 35 heures et les dispositifs d'allègement de cotisations sociales employeurs développés simultanément rendent très délicat de mener une analyse en distinguant les différents facteurs.

Il demeure que la France détient un des plus faibles taux d'emploi des moins de 25 ans. Attribuer cette particularité uniquement au salaire minimum serait cependant un raccourci. En effet, la faiblesse du taux d'emploi des jeunes Français est essentiellement due à un très faible taux de cumul emploi-études : environ 10 % des 15-24 cumulent études et travail, contre 55 % à 60 % aux Pays-Bas ou au Danemark, par exemple. Est-ce la « faute » du Smic, s'il en est ainsi, ou cela résulte-t-il d'un choix global de la société française ? Une analyse sociologique approfondie serait sans doute nécessaire pour trancher.

Négociations sociales et financements publics

Troisièmement, l'existence du Smic générerait les négociations sociales. Un salaire minimum élevé peut en effet rendre les partenaires sociaux plus « durs », sachant que le filet de sécurité du salaire minimum est une garantie en cas d'échec des négociations. Cette mécanique est plausible, mais une baisse du Smic permettrait-elle d'en sortir ? Les pays qui ont récemment mis en place un salaire minimum, comme l'Irlande ou le Royaume-Uni, l'ont fait pour palier l'incapacité manifeste des partenaires sociaux à éviter des salaires très bas. En France, la mise en place du



Smic avait procédé de la même logique. La faiblesse actuelle des syndicats de salariés et un chômage encore massif suggèrent toujours un déséquilibre structurel dans la négociation en défaveur des travailleurs.

Quatrièmement, le Smic coûterait très cher à l'Etat. Cet argument repose sur l'idée que les entreprises ne supporteraient un Smic élevé que parce qu'elles bénéficieraient d'importants allègements de cotisations au niveau du salaire minimum, fort onéreux pour les budgets publics. Sans la prise en charge par l'Etat d'une partie des cotisations sociales des employeurs, le coût du travail au Smic serait effectivement plus important que dans les autres pays à salaire minimum « élevé ». Et il est exact que le poids budgétaire est lourd : autour de 20 milliards d'euros annuels. Les allègements de cotisations étant calculés en référence au Smic, si celui-ci décline en termes réels, la facture pour l'Etat pourrait diminuer rapidement. Cette baisse serait d'autant plus rapide que l'inflation serait significative, comme actuellement. Mais inversement, on peut redouter que la hiérarchie salariale ne s'élargisse pas significativement si le Smic perd du pouvoir d'achat. Avec comme effet boomerang, outre des

difficultés considérables pour les plus bas salaires, une consommation en berne, et donc des rentrées fiscales qui baissent pour les finances publiques.

Les arguments actuellement avancés semblent donc insuffisants pour prouver que le Smic induit des dysfonctionnements économiques majeurs. Ce qui invite à approfondir les diagnostics économiques et sociaux avant de le réformer. Cela ne signifie pas abandonner l'idée de réforme, mais bâtir celle-ci sur des bases de connaissances consensuelles et discutées. ■

* **Médiane** : valeur du salaire tel que la moitié de la population gagne plus et l'autre moins.
* **Parité de pouvoir d'achat** : consiste à corriger les taux de change des différences de niveau de prix sur un panier de biens et de services identiques achetés dans chacune des monnaies des pays concernés.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Smic, revenu minimum et coût du travail : quelle articulation pour combiner justice sociale, incitation au travail et compétitivité ? », par Pierre Cahuc, Gilbert Cette et André Zylberberg, rapport du Conseil d'analyse économique, mars 2008. Accessible sur www.alternatives-economiques.fr/doc36707
- « Avis du Conseil d'orientation pour l'emploi », accessible sur www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/avis_sai_sine_20_decembre_2007.pdf
- « Smic : questions/réponses », par Philippe Askenazy, La vie des idées. Accessible sur www.laviedesidees.fr/SMIC-questions-reponses.html
- Myth and Measurement : The New Economics of the Minimum Wage, par David Card et Alan B. Krueger, Princeton University Press, 1995. www.cerc.gouv.fr/site/doc/salaireminimum/salairemini_mumb.html : la page salaire minimum du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale.
- « Salaires minima 2007. Des écarts de 92 à 1 570 euros bruts par mois », Statistiques en bref 71/2007, Eurostat. Accessible sur http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-07-071/FR/KS-SF-07-071-FR.PDF

On nous explique dans cet article les quatre arguments, certes fragiles, qui pourraient entraîner la réforme du SMIC. Ce revenu minimum pourrait être un frein pour l'emploi, on lui reproche même d'avoir trop augmenté ces dernières années. Notons que le SMIC français est un des plus hauts dans le monde.

Conclusion

On peut donc voir dans cette revue de presse que les journaux ne laissent pas de côté le thème du travail ce mois-ci. On peut même dire que c'est un des sujets dont on a le plus parlé depuis le début de l'année dans les médias français. En « cause », sûrement le Gouvernement.

Le travail était un des points forts du programme de Nicolas Sarkozy pendant la campagne avant les élections présidentielles. On ne s'étonne donc pas de retrouver de nombreux articles sur ce sujet, le travail étant aussi un facteur de la croissance, tant attendue par les français.

On voit dans ces articles que l'Etat s'engage dans un grand remaniement du système de l'emploi et du marché du travail en France. Par exemple, la majorité souhaite une fusion ANPE-Assedic. Au niveau du temps de travail également, les 35 heures sont de plus en plus remises en question, et les heures supplémentaires défiscalisées de plus en plus utilisées. Un thème qui émerge aussi depuis peu de temps : la réforme du SMIC. La mise en place du RSA est également très attendue, mais aussi particulièrement controversée.

Enfin, on peut voir que le travail prend de plus en plus de place dans l'actualité. De plus, avec le rythme des réformes lancé par le Gouvernement, les médias ne sont pas prêts de laisser tomber ce sujet. Les français aussi en attendent beaucoup de l'Etat sur ce point.

Journaux et magazines

- Le Monde
- Le Figaro
- Le Midi Libre
- La Provence
- Marianne
- Alternatives Economiques
- L'Express

Sites Internet

- www.lemonde.fr
- www.lefigaro.fr
- www.20minutes.fr
- www.lexpress.fr
- www.metrofrance.fr
- www.marianne.fr
- www.nouvelobservateur.fr

